



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°318

Mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2024 - 19H30

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoirs : 3 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjointes : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Wilhelm BLANCHARD, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN, Christine CHAZELLE

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h24.

Wilhelm BLANCHARD est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2024

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

- Comptes administratifs 2023 des budgets : principal, assainissement et lotissement des Châtaigniers
- Approbation des comptes de gestion des budgets : principal, assainissement et lotissement des Châtaigniers
- Affectation du résultat 2023 des budgets : principal, assainissement et lotissement des Châtaigniers
- Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2024
- Budget Primitif 2024 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement des Châtaigniers.

❖ ADMINISTRATION :

- Recrutement d'un saisonnier aux Espaces Verts

❖ URBANISME :

- Évolution de la convention avec Golf Morbihan Vannes Agglo (GMVA) / instruction des dossiers d'enseignes.

❖ VOIRIE :

- Travaux RD34 – Attribution du lot 4 - Aménagements paysagers et mobiliers
- Travaux RD34 – Éclairage Public – Plan de financement et subventions

❖ ARC SUD BRETAGNE :

- Désignation des zones d'accélération pour les Énergies Renouvelables sur la Commune

C. Questions et informations diverses

- Concours photos pour les 13-20 ans

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :**❖ FINANCES :****► COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif 2023 du Budget Principal s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2023	Réalisations 2023
Recettes de fonctionnement	2 358 000.00 €	2 487 140.82 €
Dépenses de fonctionnement	2 358 000.00 €	2 058 728.94 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		428 411.88 €

	Vote du Budget 2023	Réalisations 2023
Recettes d'investissement	2 531 000.00 €	800 662.96 €
Dépenses d'investissement	2 531 000.00 €	492 658.51 €
Report du résultat antérieur		-37 822.63 €
RAR dépenses		1 684 650.46 €
RAR recettes		566 643.35 €
Besoin de financement en investissement		847 825.29 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN 1ère adjointe soumet au vote le Compte Administratif 2023 du Budget Principal. **Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le compte administratif du budget principal.**

► COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif 2023 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2023	Réalisations 2023
Recettes de fonctionnement	129 000.00 €	115 903.55 €
Dépenses de fonctionnement	129 000.00 €	83 374.01 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		32 529.54 €

	Vote du Budget 2023	Réalisations 2023
Recettes d'investissement	492 700.00 €	117 675.14 €
Dépenses d'investissement	492 000.00 €	51 688.63 €
Report du résultat antérieur		33 546.31 €
RAR dépenses		203 512.59 €
RAR recettes		0.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement		-103 979.77 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN 1ère adjointe soumet au vote le Compte Administratif 2023 du budget assainissement. **Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le compte administratif du budget assainissement.**

► COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT DES CHÂTAIGNIERS

Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif 2023 du budget lotissement des Châtaigniers s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2023	Réalisations 2023
Recettes de fonctionnement	118 672.26 €	35 784.00 €
Dépenses de fonctionnement	118 672.26 €	24 869.25 €
Report du résultat antérieur		48 418.88 €
Résultat de fonctionnement		59 333.63 €

	Vote du Budget 2023	Réalisations 2023
Recettes d'investissement	59 333.63 €	24 869.25 €
Dépenses d'investissement	59 333.63 €	0.00 €
Report du résultat antérieur		-24 869.25 €
Résultat d'investissement		0.00 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Madame Isabelle SIRLIN 1ère adjointe soumet au vote le Compte Administratif 2023 du budget lotissement des Châtaigniers. **Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget lotissement des Châtaigniers.**

► **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION- BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ASSAINISSEMENT et BUDGET LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS**

Après avoir vérifié que toutes les dépenses et les recettes portées au compte de gestion du comptable public durant l'exercice 2023 sont identiques aux comptes administratifs du :

- Budget Principal,
- Budget annexe assainissement
- Budget lotissement des Châtaigniers

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion remis par le comptable public. **Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion du budget principal, du budget assainissement et du budget du lotissement des Châtaigniers.**

► **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2023 du Budget Principal :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	2 058 728,94 €
Recettes de fonctionnement	2 487 140,82 €
Résultat de l'exercice	428 411,88 €
Résultat antérieur reporté	
Résultat à affecter	428 411,88 €

Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	492 658,51 €
Recettes d'investissement	800 662,96 €
Résultat de l'exercice	308 004,45 €
Résultat antérieur reporté	-37 822,63 €
Résultat Global	270 181,82 €

RAR dépenses	1 684 650,46 €
RAR recettes	566 643,35 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-847 825,29 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
En report d'investissement compte 1068	428 411,88 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat 2023 du Budget Principal

► **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2023 du budget annexe assainissement :

<u>Section d'exploitation</u>	Total
Dépenses de fonctionnement	83 374,01 €
Recettes de fonctionnement	115 903,55 €
Résultat de l'exercice	32 529,54 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	32 529,54 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses d'investissement	51 688,63 €
Recettes d'investissement	117 675,14 €
Résultat de l'exercice	65 986,51 €
Résultat antérieur reporté	33 546,31 €
Résultat Global	99 532,82 €
RAR dépenses	203 512,59 €
RAR recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-103 979,77 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
En report d'investissement compte 1068	32 529,54 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat 2023 du budget assainissement.

► **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au Compte Administratif 2023 du budget annexe lotissement des Châtaigniers :

<u>Section de fonctionnement</u>	Total
Dépenses de fonctionnement	24 869,25 €
Recettes de fonctionnement	35 784,00 €
Résultat de l'exercice	10 914,75 €
Résultat antérieur reporté	48 418,88 €
Résultat reporté en fonctionnement	59 333,63 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	24 869,25 €
Résultat de l'exercice	24 869,25 €
Résultat antérieur reporté	-24 869,25 €
Résultat d'investissement	0,00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du lotissement des Châtaigniers.

► **VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à 16.38% pour la taxe d'habitation, 36.84 % pour la taxe foncière bâti, 51.99 % pour la taxe foncière non bâti.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1%, la plupart des Conseillers Municipaux souhaitent une augmentation de 2%.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation	16.38 %	16.70 %
Taxe foncière bâti	36.84 %	37.58 %
Taxe foncière non bâti	51.99 %	53.03 %

Après délibération et vote par 14 voix pour et 4 contre (Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Guillaume WACHNICKI, Patrick GÉRAUD) le Conseil Municipal valide les taux énoncés ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à notifier les taux aux services préfectoraux.

► **BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Le Maire, présente le budget primitif du budget principal 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 450 000.00 €	3 333 000.00 €
Dépenses	2 450 000.00 €	3 333 000.00 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget primitif du budget principal 2024 de la commune et autorise Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

► **BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2024 du budget annexe assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Recettes	125 000.00 €	430 000.00 €
Dépenses	125 000.00 €	430 000.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget primitif du budget annexe assainissement 2024.

► **BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT DES CHÂTAIGNIERS**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2024 du budget Annexe lotissement des Châtaigniers qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	170 841.16 €	111 507.53 €
Dépenses	170 841.16 €	111 507.53 €

Par ailleurs, le conseil Municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget primitif du budget annexe lotissement des Châtaigniers 2024 et autorise Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

► **CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN BESOIN SAISONNIER**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité aux Services Techniques et notamment en espaces verts, pour une durée de cinq mois à compter du 1er avril 2024 jusqu'au 31 août 2024.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C, la rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération brut de 367.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création d'un poste non permanent pour un besoin saisonnier.

► **TRAVAUX RD34 ATTRIBUTION DU LOT 4 AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIERS**

Monsieur Le Maire présente les résultats de l'appel d'offres concernant le lot 4 « Aménagements paysagers et mobiliers ».

Quatre entreprises ont présenté une offre. La Commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise ID VERDE avec l'option 1 et a choisi de ne pas retenir l'option 2.

Tranche ferme HT	53 500.00 € HT
Option 1 : arbres existants à remplacer	4 905.28 € HT
Option 2 : Câbles pour grimpanes	5 744.00 € HT

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise ID VERDE pour la tranche ferme d'un montant de 53 500.00 € HT avec l'option 1 pour un montant de 4905.28 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché et toutes les pièces liées à cette opération.

► **TRAVAUX RD34 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : Plan de financement et demande de subventions**

Monsieur Le Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public de la RD34 :

Dépenses HT		Recettes	
Éclairage public		Participation Morbihan énergie	10 665.00 €
1) 25 luminaires (7 sur façade et 18 sur mâts à conserver)	21 330.00 €	Participation Morbihan énergie	84 687.00 €
2) Génie civil la rénovation de 23 luminaires et la rénovation de deux armoires	282 290.00 €	Conseil départemental PST 30 % Éclairage public 2024	91 086.00€
		Reste à charge pour la commune	117 182.00 €
Total	303 620.00 €	Total	303 620.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le plan de financement et autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions aux organismes susceptibles d'accorder une aide financière.

► **EVOLUTION DE LA CONVENTION TRIPARTITE GMVA/ASB/COMMUNES POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS ENSEIGNES**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis juillet 2015, la commune a signé avec GMVA (Golf Morbihan Vannes Agglo) une convention tripartite pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur le territoire.

Au regard de la loi 2021-1104 du 22 août 2021 dite « loi Climat et Résilience », qui a fait évoluer la législation concernant le pouvoir de police de la publicité, GMVA (Golf Morbihan Vannes Agglo) propose de faire évoluer la convention tripartite existante afin d'y intégrer l'instruction des dossiers urbanisme liés aux enseignes.

Par ailleurs GMVA propose la mise en place d'une prestation complémentaire d'assistance SIG dans un objectif de sécurisation de l'instruction mais aussi et surtout de garantie pour la commune de la publication du PLU effectivement opposable sur le Géoportail de l'urbanisme.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- cosigner la nouvelle convention et ses annexes proposées par GMVA,
- solliciter le service ADS pour l'instruction de ses dossiers d'enseignes,
- prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

► **DESIGNATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE**

De par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables afin de lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité, les

communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes. Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

Les informations sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables ont été mises à disposition par l'État. Les communes doivent et après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations. Une réunion publique a eu lieu le 5 mars dernier afin d'échanger sur ce sujet avec les habitants des communes de Saint-Dolay et de Nivillac.

Passé un délai de 6 mois, le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie. Si ce comité conclut que les zones identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, les référents préfectoraux de la région arrêteront la cartographie à l'échelle du département, après avis conforme de chaque commune concernée pour les zones situées sur son territoire.

Dans le cas contraire, les référents préfectoraux devront demander aux communes d'identifier de nouvelles zones. Les communes pourront toujours délimiter des zones d'exclusion dès lors que les objectifs régionaux sont atteints.

Sur la base des informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables, Monsieur Le maire propose au Conseil Municipal de retenir des zones d'accélération de l'énergie proposées lors de la réunion publique.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal valide les zones d'accélération de l'énergie proposées et précitées conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie ; charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et demande de mettre les cartographies de ces zones à la disposition du public à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture et de les diffuser sur le site internet de la mairie.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 avril 2024 à 20h00

INFORMATIONS PRATIQUES

EMPLOI - SOCIAL :

➤➤ LA MISSION LOCALE :



Blandine ROUSSEL, Conseillère de la Mission Locale du pays de Redon, sera présente en mairie à partir de 9h à 10h00 les mardis 16/04, 28/05, 11/06 et 25/06

Ces permanences sont sur rdv (entretien individuel), sans thématique particulière, en fonction des besoins de chaque jeune.

Standard. 02.99.72.19.50 - Courriel. blandine.rousseau@ml-redon.com – 3 rue Charles Sillard - 35602 Redon - www.ml-redon.com

INFORMATIONS ASSOCIATIONS

►► **L'APEL ET L'OGEC** de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc organisent

Un LOTO le dimanche 14 avril 2024 à 14h à la salle polyvalente.

Des bons d'achat à gagner (500€, 200€, 150€, ...), 100€ de carburant, un lot surprise, des paniers garnis et de nombreux autres lots. Un tour enfant.

Ouverture des portes à 12h. Buvette et restauration sur place. Animé par Gilles.

Réservation possible au 07.70.52.01.87 (SMS de préférence).

Milène BOUTIN - Trésorière de l'APEL de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc



►► **ESPACE GRATUI-T**

Espace convivial de dons et d'échanges. Les objets déposés doivent être propres et en bon état.

Prochaines ouvertures rue des jardins
Samedi 27 avril entre 10h00 et 13h00

Quel que soit votre âge ou vos disponibilités, si l'aventure vous intéresse, rejoignez-nous !

Suivez nos activités sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/gratuiT56130>

Contact et renseignements par mail : gratui-t@mailo.com

►► **SAINTDOLAYCITOYENS**

Envie de participer à la création d'un jardin partagé en centre bourg !
L'idée est de créer un potager partagé et un jardin convivial.

On vous donne rendez-vous le mercredi 10 avril à 19h salle au-dessus de la médiathèque.

Si vous souhaitez prendre contact avec nous : saintdolaycitoyens@mailo.com



►► **LE CLUB DES AJONCS D'OR Saint-Dolay – Théhillac**

L'association vous propose :

Une sortie d'une journée le jeudi 25 avril pour une croisière sur la Mayenne : 105€.

En septembre un déjeuner spectacle « Cabaret Moustache » : 109€

Un voyage en Catalogne du 12 au 17 mai : 815€

Ces sorties sont proposées à tous les adhérents ou non adhérents.

Pour tous renseignements et inscriptions : Madame Le Thiec au 02.99.90.24.21

►► **ATHLÉ SUD 56**

Un nouveau **club d'athlétisme** a vu le jour sur le territoire Arc Sud Bretagne en septembre dernier.

Le club ATHLÉ 56 vous donne rendez-vous le **lundi 29 avril à 15h30 à Nivillac** pour découvrir l'athlétisme et s'amuser à une pratique sportive encadrée et validée par le Comité Départemental d'Athlétisme (Le CDA56). Ouvert pour les jeunes à partir de 8 ans.

Pour plus d'information : Athlé Sud 56 - 15, Rue des Tisserands - 56190 Noyal Muzillac

Tél : 06 60 49 33 17 mail : jean-luc.bourrellier@orange.fr

►► **CONCOURS DE PHOTO**

Concours de photo ouvert aux jeunes de la commune de Saint-Dolay, de **13 à 20 ans**.

Le thème : « **La Nature à Saint-Dolay** »

Le concours est ouvert du 1er avril jusqu'au 31 aout 2024.
Les photos gagnantes illustreront le bulletin annuel 2024.

Règlement disponible sur le site de la mairie et sur Facebook.
Pour plus d'information : pcanaux_st_dolay@yahoo.com

DU 1ER AVRIL AU 31 AOÛT 2024



Concours gratuit organisé par la mairie de Saint-Dolay
Règlement disponible sur le site : <https://www.saintdolay.fr/>

 mairie@saint-dolay.fr 02.99.90.20.69

►► **ASSOCIATION SAINT-DOLAY HISTOIRE & PATRIMOINE**

L'association Saint-Dolay Histoire & Patrimoine organise la deuxième édition de son exposition « OSEZ ! », **les 4 et 5 mai prochain**

Découvrir le talent de nos concitoyens vous surprendra !

Notez ces 2 journées de mai dans vos agendas, vous ne serez pas déçus.

Si vous avez envie d'y participer, vous pouvez encore le faire :

Date limite de candidature : **20 avril. Contactez-nous !**

Envoyer un mail à jmchenet@orange.fr (secrétaire de l'association) avec votre nom, un numéro de téléphone et quelques mots pour décrire votre spécialité.

A très bientôt !



►► **LES COPAINS DU PIEGE**

L'association Les Copains du Piège organise **un festival de danses Aelwez Endansé*** dans le bourg de Saint-Dolay

Le samedi 25 mai 2024, de 17h à 23h.

L'association lance un appel à bénévoles pour ce festival.

Tous les intéressé(e)s sont les bienvenus à la **réunion qui se tiendra le 20 avril** dans la salle au-dessus de la médiathèque.

Pour plus d'information : Tel : 07 86 34 68 70

Contact mail : aelwez.endanse@gmail.com

Joël Bosc

<http://www.piege-a-sons.org/>

* Évènement financé par la commune de Saint-Dolay



ILS SONT NOUVEAUX À SAINT-DOLAY

Ludovic LAUNAY
Dirigeant
06.71.42.87.77
ludovic@launay-construction.fr



**LAUNAY
CONSTRUCTION**

Maîtrise d'oeuvre

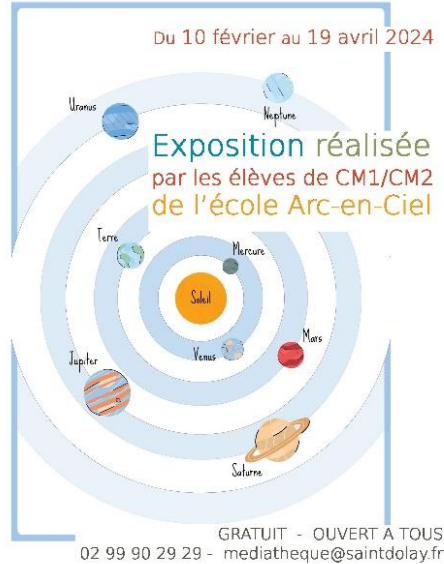
Construction Extension Rénovation

LAUNAY CONSTRUCTION
Siège Social : 12 le béchy - 56130 Saint Dolay
www.launay-construction.fr

Agenda de la Médiathèque

Le système solaire

Médiathèque de Saint-Dolay



LA MEDIATHEQUE DE SAINT-DOLAY PRESENTE

LES ATELIERS PHILO

avec les enfants de 7 à 11 ans

animés par Simon Billy



SAMEDIS 20 AVRIL & 15 juin 2024
de 10H30 à 11H45

GRATUIT
sur inscription > pour 1 ou 2 ateliers

02 99 90 29 29 - mediatheque@saintdolay.fr

Jusqu'au
19 avril

Exposition : le système solaire

Réalisée par les élèves de CM1/CM2 de l'école Arc-en-Ciel
Visible aux horaires d'ouverture de la médiathèque

12 avril

Rencontre avec une illustratrice. Les élèves de la classe de CE2/CM1 de l'école Arc-en-Ciel rencontreront Aurore Damant qui leur présentera son métier d'illustratrice de livres pour la jeunesse.

20 avril
&
15 juin

Ateliers philo. Au cours de ces ateliers ludiques animés par Simon Billy, les enfants apprendront à élaborer leur pensée grâce à un échange construit autour d'un album de littérature jeunesse. De 10h30 à 11h45, pour les enfants de 7 à 11 ans. Gratuit, sur inscription, à l'un des ateliers ou aux deux.

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

ACTUALITES SUR LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>

FACEBOOK : commune de Saint-Dolay

Note : Les délibérations et le procès-verbal du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet sous la rubrique : mairie/vie-municipale-conseil-municipal.